



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

**Direction générale de l'alimentation**

**Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire**

**Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux**

**Bureau de la réglementation et de la mise sur le marché des intrants**

Adresse : 251, rue de Vaugirard  
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : TRG

Tél. : 01 49 55 57 77 Fax : 01 49 55 59 49

**SAPEC Agro SA**  
Alameda dos oceanos, Lotte 1.06.1.1  
3º A, Parque das nacoes  
1990-207 LISBOA  
PORTUGAL

Paris, le 03 JUIN 2014

**Objet : reconnaissance d'équivalence pour une nouvelle origine**

Vu le règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009, notamment son article 38 ;  
Vu les articles D.253-2, D253-14 et D253-15 du Code Rural et de la pêche maritime ;  
Vu la demande de reconnaissance d'équivalence de la substance active PYRIMETHANIL ;  
Vu l'avis de l'ANSES du 18 mars 2014,

Les spécifications techniques de la substance active PYRIMETHANIL d'origine SAPEC décrites dans le dossier déposé par SAPEC par rapport à la source déposée par BASF reconnue au niveau européen et selon le document guide Sanco/10597/2003 rev.10.1, sont considérées comme équivalentes.

La nouvelle origine de la substance active PYRIMETHANIL décrite dans le dossier déposé par SAPEC est officiellement reconnue.

**Pour le Ministre et par délégation,**

L'Inspectrice en Chef de la Direction de l'Alimentation, de l'Agroalimentaire et de la Forêt  
Chef du Service de la Prévention des Risques Sanitaires  
de la Production Primaire

**Emmanuelle SOUBEYRAN**